

Bail à ferme

pour parcelles agricoles
assujetties à la loi fédérale sur le bail à ferme agricole

Bailleur

Nom: Prénom: Année:
Adresse: Tél.:
NPA: Domicile:

Fermier

Nom: Prénom: Année:
Adresse: Tél.:
NPA: Domicile: Commune (objet du bail):

1. Objet du bail

Parcelle		Superficie affermée	Utilisation du sol au début du bail (cultures ensemencées, terres labourées et non labourées, prairies artificielles, prairies naturelles, pâturages)		Arbres fruitiers	Fermage
N°	Désignation	Ares	Genre d'utilisation	Ares	Nombre	CHF
<i>Bâtiments affermée</i>						
N°	Désignation/N° bâtiment	Description				CHF

Prière de noter les éventuels défauts constatés sur l'objet du bail, immeubles compris, au point 17.

Par le présent bail, tous les droits et charges afférents à l'objet du bail et qui sont importants pour l'exploitation (droit de passage, limitation à l'exploitation, etc.) sont reportés sur le fermier. Le droit de représentation auprès des personnes morales (par ex. corporations) doit être réglé formellement.

Les bâtiments suivants ne sont **pas** donnés à bail:

N°	Désignation/N° bâtiment	Description

N° de commande: bs0403f, édition 2018

Les formules de bail à ferme peuvent être obtenues auprès de l'Union Suisse des Paysans, Agriexpert, 5200 Brugg, Tél. 056 / 462 51 11, www.agriexpert.ch, info@agriexpert.ch

© Tous droits réservés, également la reproduction partielle et les photocopies